

Objectif : connaître le régime général applicable aux propriétés des personnes publiques ; identifier le domaine public routier ; maîtriser les procédures et les risques attachés à la gestion du domaine public routier

Intervenant : Christophe AGOSTINI, **Public concerné :** élus et agents des collectivités territoriales
maître de conférences
en droit public à
l'Université de
Cergy-Pontoise et
avocat spécialiste en
droit public

Programme : Les communes sont propriétaires de dépendances domaniales selon le droit commun (domaine privé) ou de manière particulière (domaine public), et doivent dans un cas comme dans l'autre le gérer voire le valoriser d'une manière compatible avec leur affectation. Il s'agira de maîtriser les contraintes qui s'appliquent à la gestion domaniale comme les principaux outils de valorisation.

1. Définition du domaine privé des collectivités
2. Définition du domaine public des collectivités
3. Les chemins ruraux
4. Consistance du domaine public routier communal
5. Classement et déclassement, alignement
6. Droits et obligation des riverains et de la Commune
7. La réglementation de l'usage
8. L'occupation privative du domaine public

Durée :

Une journée de 09:00 à
17:00 Déjeuner le midi avec
le formateur et les stagiaires

Lieu :

38 rue de la Coutellerie,
95300 PONTOISE

Frais de participation :

Prix nets par jour et par personne :
o Moins de 500 habitants : 165 €
o De 500 à 999 habitants : 185 €
o De 1000 à 3999 habitants : 195 €
o De 4000 à 9999 habitants : 205 €
o + De 9999 habitants : 215 €